



Règlementation des murs porteurs

Par **philange**, le **13/03/2008** à **18:50**

Bonjour,

Un mur porteur dans un entrepot agro-alimentaire comprenant plusieurs portes coupe feu, suit'il la même règlementation qu'un mur coupe feu, à savoir ne rien stoker ni entreposer devant. Sur quel texte puis-je m'appuyer?